

DEPARTEMENT  
SAVOIE

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE  
LE MONTCEL

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
14	10	12

**SEANCE DU 29 JANVIER 2024**

DATE DE LA CONVOCATION      L'an Deux Mille vingt quatre    et le 29 janvier      à 19 heures 30  
24/01/2024

DATE D’AFFICHAGE              Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s’est réuni  
24/01/2024                      au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la  
présidence d’Antoine HUYNH, Maire.

Présents et représentés :    Antoine Huynh, Clarence Appell, Peggy Viola, Sandra Fiorèse, Brigitte Simon, Joseph Bracco, Carlos Coelho, Frédéric Thomas, Cyril Durand, Fabrice Mermin, Nathalie Jacquier, Patrick Bastien, Benjamin Bou Aziz (pouvoir à Carlos Coelho)

Absent :                          Jean-Christophe Eichenlaub

Secrétaire de séance :        Peggy Viola

**DELIBERATION N°5 : Mise à jour du tableau des emplois suite à avancement de grade**

Conformément à l’article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l’organe délibérant de la collectivité ou de l’établissement. Il appartient donc à l’assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination de l’agent inscrit au tableau d’avancement de grade établi pour l’année 2024.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l’emploi d’origine, et la création de l’emploi correspondant au grade d’avancement.

Le Maire propose au conseil municipal à compter du 1er février 2024 :

- la suppression d’un emploi d’ATSEM principal de 2e classe à temps non complet (32.89h hebdomadaires annualisées)
- la création d’un emploi permanent à temps non complet (32.89h hebdomadaires annualisées) d’ATSEM principal 1ère classe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité, approuve :

- la suppression d’un emploi d’ATSEM principal de 2e classe à temps non complet (32.89h hebdomadaires annualisées)
- la création d’un emploi permanent à temps non complet (32.89h hebdomadaires annualisées) d’ATSEM principal 1ère classe.

Fait à le MONTCEL, le 30/01/2024

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Antoine HUYNH

La secrétaire de séance,  
Peggy Viola